



N° 19028-2018/1-ACTS/ DES

Date du : 11 juillet 2018

Rapport de présentation

OBJET : fixant le nombre de prix de la province Sud d'encouragement à la recherche (PER) pouvant être attribués au titre de l'année 2018 soit pour l'année universitaire 2018/2019 (hors Nouvelle-Calédonie) ou 2019 (en Nouvelle-Calédonie)

Pièce jointe : un projet de délibération

Le prix de la province Sud d'encouragement à la recherche (PER) a été créé par la délibération modifiée n° 44-98/APS du 18 novembre 1998 pour encourager les étudiants qui préparent une thèse ou un travail de recherche présentant un intérêt pour la Nouvelle-Calédonie et plus particulièrement pour la province Sud.

Depuis 1999, cinquante-sept (57) prix ont été décernés ; quarante-sept (47) étudiants ont déjà soutenu leur thèse, trois (3) étudiants prévoient leur soutenance en 2018, douze (12) étudiants sont actuellement en cours de thèse, deux (2) étudiants ont interrompu leur travail pour des raisons de santé. L'an dernier trois (3) prix ont été primés.

Le PER inclut :

- une allocation mensuelle durant trente-six (36) mois dont le montant brut est de cent quatre-vingt-onze mille (191 000) francs CFP ;
- la prise en charge d'un voyage aller-retour, par voie aérienne, de Nouméa à la ville universitaire ou au centre de recherches le plus proche du lieu où l'étudiant est amené à se rendre pour les besoins de ses études, ou, pour les étudiants inscrits dans une autre université, la prise en charge, pour les besoins des études, d'un voyage aller-retour, par voie aérienne, de l'aéroport le plus proche du lieu où est implantée l'université jusqu'à Nouméa ;
- la prise en charge des cotisations CAFAT d'assurance maladie-maternité et de la mutuelle complémentaire pour les lauréats inscrits à l'Université de Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de prix susceptibles d'être attribués est fixé chaque année par le Bureau de l'assemblée de la province Sud. Il est proposé de reconduire ce nombre de prix à trois (3) pour la campagne à venir.

Le coût total estimé pour ces trois PER est de vingt millions six cent vingt-huit mille (20 628 000) francs CFP, sur les trois ans dont un million sept cent dix-neuf mille francs sur le budget 2018.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.